

ASUTGV

Assemblée Générale 2016 du 22 février 2018

I – Activité 2017 et bilan moral

Relation avec SNCF et Effia : 4 réunions : 20/2/17, 18/7/17, 8/11/17 (SNCF) et 15/1/18 (Effia)

- 1- Circulation et ponctualité (grille dessertes, travaux, retard)
- 2- Prix et modalités financières (dispositif et offre)
- 3- Accès à la gare (parking – accès piéton /extérieur – transports en commun)
- 4- Information sur les dispositifs de la SNCF
- 5- Services dans les gares
- 6- Avenir de la gare

II- Bilan financier

III - Election des membres du Bureau

I – Activité 2017 et bilan moral

1- Circulation et ponctualité

1) Grille de dessertes

Rappel : Maintien de la grille de desserte créée en décembre 2013

- **Principes** : 4 le matin V>P, 2 le midi dans chacun des 2 sens, 6 le soir P>V
- Principales évolutions : **création TGV Vendôme-Paris dimanche 7h41-8h26**
- **Maintien des TGV en plein été** : TGV de 7h41 (8344), TGV Paris de 20h54 (8454), TGV Paris Vendôme de 19h35

Nouveaux Horaires de juillet 2017

V => P = 06:41 07:15 07:41 08:41 12:41 17:41 18:41

P => V = 07 :35 12:35 16:35 17:35 18:05 18:35 19:35 **20:54 (arrivée : 21h36)**

2) Travaux

Rappel travaux réalisés

Renouvellement de ballast sur la LGV du lundi 9 mai au dimanche 14 août

Renouvellement des appareils de voies sur la LGV au niveau de Rouvray du 19/09 au 10/12

Semaines 4 & 5 de 2017 : renouvellement sur branche « aquitaine » avec impact limite à 220km

De début avril à mi mai : travaux sur des installations au PRS 17 (bif de courtalain) avec impact limitation à 120km/h (5 minutes de temps de parcours)

Travaux en 2018 :

- **pas de travaux impactants sur le 1^{er} semestre**
- **2^{ème} semestre : Semaines 26 à 45 : allongement des temps de TGV : 5 mn** (renouvellement appareils de voies sur tronçon commun de la ligne à St Léger)

3) Retards

Rappel 2016

Une légère dégradation de la régularité à 5 minutes par rapport à 2015 :

- Régularité à 5' pour les TGV abonnés Vendôme <> Paris : **84,8%** (85,8% 2015)
- Irrégularité à 15' pour les TGV abonnés Vendôme <> Paris : **5,3%** (4,5% 2015)

2017

Premiers mois : régularité stable

Juin/juillet : dégradation (dérangements d'installations, ruptures caténaïres, pb aiguillage et événements externes) + pb en gare de Montparnasse

Forte dégradation septembre et octobre (tx < 70% sur certains trains, la plupart autour de 80%)

=> plan régularité à partir de fin 2017 (étude robustesse Montparnasse-Courtalain, révision des pratiques liées aux attentes de correspondances, actions sur le matériel)

Garantie ponctualité

RAPPEL : En décembre 2016, SNCF a lancé une nouvelle garantie 30 minutes.

Pour l'ensemble des clients et sur tous les voyages TGV et Intercités, SNCF et quel que soit le motif du retard, garantie d'être remboursé en bon d'achat dès 30 minutes de retard. Le remboursement commence à 25% du prix du billet et augmente avec la durée du retard.

La garantie 30 minutes est gratuite et même plus avantageuse que la réglementation européenne et les pratiques des concurrents. Elle est aussi plus simple et 100% digitale.

Elle est plus avantageuse que la réglementation européenne : dès 30 minutes de retard, elle indemnise systématiquement ses clients d'au moins 25% du prix du billet TGV ou Intercités. La réglementation européenne impose les compensations à partir d'une heure.

Garantie ponctualité proactive : 60% des abonnés de vendôme inscrits en septembre 2016 _

A fin septembre 2017 moyenne 26 000 points attribués aux abonnés Vendôme (130 € BV)

Pour les usagers, comptabilisation des retards qd > 15 mn

Pour rappel les retards de plus de 15 minutes font l'objet de dédommagement en points quel que soit le motif : www.moncompte.sncf.com et sur la page garantie ponctualité (rubrique Découvrez votre programme/Vos services/Garantie Ponctualité Proactive).

Information régularité : certains abonnés disent ne plus recevoir de SMS concernant les retards (très nombreux et très évolutifs depuis juillet). Il faut pour cela actualiser son compte sur le site SNCF car cette mesure de SMS systématiques aurait été exécutée pendant une période dite de test.

2- Prix et modalités financières

Rappel dispositifs et offres

Tarif Forfait échu à 50% = réservé uniquement aux abonnés Forfait mensuel avant le 1/01/2013

Dans la limite de 2 mois suivant la fin de validité de son forfait mensuel, le client peut voyager avec un billet à tarif sur la classe et l'O/D de son forfait.

Depuis le 1er janvier 2013, les nouveaux abonnés Forfait LGV ne bénéficient plus de cette réduction, seuls les abonnés « historiques » ayant adhéré avant cette date et toujours abonnés à ce jour peuvent toujours en bénéficier.

Offre étudiants : 79€/mois depuis 2016

Forfait annuel

- 2/3 abonnés vendômois sont inscrits à **Mon Forfait Annuel**

- Dématérialisation de l'abonnement mensuel fin 2016

Pour la dématérialisation, c'est possible aujourd'hui uniquement pour les abonnements Fréquence et les cartes Jeune. D'ici la fin de l'année, ce sera également possible pour les abonnements Forfaits mensuels et les autres cartes de réduction (senior et week-end) ; pour l'instant, il n'est pas prévu de dématérialiser les abonnements forfaits annuel car c'est un système différent et nous sommes déjà dans un système qui permet au client de voyageur avec un seul support (la carte MFA) ;

- Pour les **billets Prime**, quand vous les prenez pour une tierce personne, il faut absolument le mettre au nom de la personne (même s'il s'agit de votre enfant) pour permettre le bon contrôle à bord et donc éviter de le prendre en e-billet. Mon conseil est d'appeler le service GV quand vous voulez prendre un billet avec vos points pour une autre personne, il s pourront facilement individualisé son billet au 0892 330 330

3- Accès à la gare

1) Parking

Rappel situation actuelle :

Avec les derniers travaux, le parking de Vendôme-Villiers disposait de $465 + 130 = 600$ places.

En 2015 : 432 abonnés (92,9% emplacements réservés pour les abonnés)

Depuis les travaux, fin du contingentement

Validation des 30mn de gratuité du parking,

- Gratuité du parking entre 11H45 et 14H15
- Lecture des plaques pour tous les véhicules
- Lecture avec badge sans contact et mise en place de 2 barrières entrée (dont 1 bus-taxi) et 3 barrières en sortie (dont 1 bus-taxi)

Installation des barrières en mars 2017

Mais décision d'Effia de ne pas les mettre en fonctionnement tant que le système n'est pas 100 % fiable.

Plusieurs tests de mise en route des barrières conduits sur 2017

Au terme de ces tests, Effia a fait le constat suivant :

=> risque d'engorgement aux heures critiques (notamment 7h15)

- Des travaux vont être effectués en ce sens :

- . Elargissement de l'entrée à droite pour le passage de 2 voitures
- . Ouverture centrale (actuellement seulement sortie avec ajout de 2 entrées
- . Pas de modification pour la sortie actuelle sur la droite

Il y aurait donc 4 voies d'entrée et 3 voies de sortie.

=> Sécurisation du dispositif de barrières

Compte tenu d'un fonctionnement nécessitant la connexion entre 3 sites (Vendôme, Le Mans et Paris) qui n'est pas totalement fiable, décision d'Effia :

- Présence d'un salarié d'Effia 6h/j (3 heures le matin et 3 heures le soir) pour intervenir en cas de problème avec aménagement d'un petit local à proximité des bornes d'entrée et sortie.

=> Nous avons insisté sur la communication qui doit être effectuée auprès des voyageurs (panneau dans la gare, distribution de flyers, réunion d'info). Là encore la lourdeur de la coordination entre les services et filiales de la Sncf ne facilite pas la tâche. Lydie, la Responsable de la Gare se propose de faire le lien entre tous les interlocuteurs

Parking bus

Pour sécuriser la voie de dégagement en prolongement des parkings bus, l'ASUTGV a demandé qu'en attendant les travaux de création de nouvel emplacement, un bus se gare depuis mi janvier juste devant la sortie de la gare.

Les travaux pour la création du 3^{ème} parking bus doivent se faire d'ici peu

Dépose minute : ce couloir mal conçu qui a fait réagir l'ASUTGV depuis son aménagement sera prochainement revu. Les barrières seront enlevées (délai annoncé : fin d'année 2017).

2) Sécurisation de l'accès piéton à la gare

Suite à la dangerosité de l'accès pour les personnes stationnant à l'extérieur de la gare, l'ASUTGV avait demandé à la mairie de Vendôme de sécuriser cet accès

- Réalisation travaux en 2017

3) Transports en commun

Rappel : Nouvelle desserte VBus mise en place en septembre 2013

Principe en 2013 : plus de ligne spécifique gare TGV (navette) mais création d'une ligne commerciale avec plus d'arrêts sur Vendôme, de la ZI sud à la gare TGV (= augmentation très significative du temps de trajet centre-ville / gare TGV)

Depuis la rentrée de septembre 2014, mise en place d'une navette plus directe pour le centre ville sur 2 TGV le matin (6h40 et 7h20) et 2 TGV le soir (18h10 et 18h35).

4- Information sur les dispositifs de la SNCF

Rappel

- 2/3 abonnés vendômois sont inscrits à Mon Forfait Annuel et à Garantie Ponctualité proactive
- Dématérialisation de l'abonnement mensuel fin 2016

Pour la dématérialisation, c'est possible aujourd'hui uniquement pour les abonnements Fréquence et les cartes Jeune. D'ici la fin de l'année, ce sera également possible pour les abonnements Forfaits mensuels et les autres cartes de réduction (senior et week-end) ; pour l'instant, il n'est pas prévu de dématérialiser les abonnements forfaits annuel car c'est un système différent et nous sommes déjà dans un système qui permet au client de voyageur avec un seul support (la carte MFA) ;

- Pour les billets Prime, quand vous les prenez pour une tierce personne, il faut absolument le mettre au nom de la personne (même s'il s'agit de votre enfant) pour permettre le bon contrôle à bord et donc éviter de le prendre en e-billet. Mon conseil est d'appeler le service GV quand vous voulez prendre un billet avec vos points pour une autre personne, il s pourront facilement individualisé son billet au 0892 330 330

5- Services dans les gares

. Vendôme : Renouvellement des photos dans le hall d'accès aux quais (Expo en janvier/février)

Espace Tourisme dans le hall de la gare : l'ASUTGV déplore la suppression de cet espace d'information sur Vendôme et ses environs, source de développement touristique. L'office de Tourisme de Vendôme n'a pas répondu favorablement au contrat maintenant payant. Cependant la SnCF s'engage à reprendre contact avec l'Office de Tourisme afin d'évoquer un possible partenariat. Lydie Ribbes propose aussi la création d'un abri-colis (géré par la poste) pour déposer les paquets commandés par exemple sur des sites vendeurs par les voyageurs (gain de temps et caractère pratique). Gare et Connections s'est engagé à contacter la Poste à ce sujet.

. Paris : **portiques** à partir du 3 avril 2017 : augmentation progressive du nombre d'accueil/embarquement

Ces dispositifs déployés dans 13 autres gares à l'horizon 2018.

Des lecteurs de titres installés en tête de quai et dans le hall Pasteur scannent votre titre de transport avant d'accéder à votre TGV.

L'espace embarquement sera ouvert entre 20 minutes et jusqu'à 2 minutes avant le départ du train.

Le titre de transport papier ou dématérialisé (e-billet papier, carte Voyageur, carte Mon Forfait Annuel, Smartphone...) sera vérifié à l'entrée du quai, il est donc conseillé de le garder à portée de main.

Des files dédiées notamment pour les voyageurs Pro et Grand Voyageur + / Le Club permettront de passer en priorité. En tant qu'abonnés Forfait vous serez acceptés dans ces files.

La souplesse d'accès reste toujours possible : pour en bénéficier, il vous suffit de présenter le titre de transport pour le train initialement prévu et le dispositif s'ouvre automatiquement.

En complément, dans les premières semaines, un recontact par SMS / mail sera réalisé la veille du départ pour prévenir les clients à chaque fois que le TGV pour lequel il a réservé est concerné par l'embarquement.

6- Avenir de la gare TGV Vendôme

- Etude d'opportunité de création d'une gare à l'ouest de Châteaudun.

Pour rappel des questionnaires ont été soumis aux voyageurs de la gare de Vendôme en septembre dernier, concernant la possibilité d'implantation d'une gare à l'ouest de Châteaudun.

Cette étude n'avait fait l'objet d'aucune information préalable auprès de l'association, du personnel de la gare et des élus. Elle a causé beaucoup d'émoi auprès des voyageurs rallumant le fantasme de démontage de la gare de Vendôme au profit d'un autre emplacement.

En effet, le questionnaire distribué par la SNCF qui le deuxième après un premier il y a 7 ans était tellement peu explicite sur les motivations finales de l'enquête qu'elle laissait penser que ce projet de nouvelle gare était une alternative à celle de Vendôme Villiers-sur-Loir. Ce ressenti a été renforcé par des propos tendancieux tenus par un agent en charge de l'administration du questionnaire.

La preuve en a été le nombre de réactions, d'interrogations auxquelles l'ASUTGV a du faire face alors que nous n'avions eu aucune information en amont de la part de la SNCF.

Renseignement pris auprès de la direction de la SNCF en charge de cette étude, celle-ci nous dit qu'il ne s'agit en aucun cas de réfléchir à la substitution de la gare de Vendôme par une nouvelle à l'ouest de Châteaudun mais d'étudier la faisabilité de la création d'une gare supplémentaire (la SNCF mettant en avant à cette occasion la forte fréquentation de la gare TGV de Vendôme).

Selon eux, l'enquête avait pour objectif d'apprécier :

- le potentiel report de client habitant au nord du Vendômois et susceptible d'être intéressé par la nouvelle gare

- la zone de chalandise de cette nouvelle gare

Lors de notre réunion, notre interlocuteur Sncf dit ne pas avoir été mis au courant, et a questionné « l'Institutionnel » au sein du groupe pour plus d'information. Nous devrions avoir un retour prochainement par mail.

Il a cependant rappelé que cette étude était inscrite dans le Contrat de plan Etat-Région Centre Val de Loir-Sncf, mais la Sncf n'est pas commanditaire. Elle exploitera cependant les informations relatives par exemple à la satisfaction au regard des horaires.

En tout état de cause les représentants de la SNCF nous confirment qu'il n'est absolument pas question de supprimer la gare de Vendôme TGV .

L'ASUTGV a réinsisté sur la méthode déplorable employée à l'occasion de cette enquête et a redemandé à ce qu'une information soit diffusée afin de rassurer les usagers de la gare de Vendôme TGV.

Décision SNCF :

- Pas de communication car pas de problème de suppression de la gare
- Engagement à ne plus reproduire la communication désastreuse (enquête)

II - Bilan financier à fin 2017

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Boîte Postale	82,80	Report résultat 2017	2750,14
Assurance GAN	159,25	Caisse au 31/12/2017	28,00
Frais annexes AG/réunion 17	206,00	Adhésions	488,00
TOTAL Dépenses	448,05	Total Recettes	3266,14
Résultat excédentaire	2818,05		

Commentaires

L'activité 2017 de l'association est caractérisée par :

Au titre des recettes : l'essentiel des ressources est constitué du cumul des adhésions des années antérieures aux adhésions de l'année, *celles-ci présentant une légère régression, pour en passant de 548 € en 2016, à 488 pour cet exercice. Soit 5 adhérents en moins. Aucun don pour adhésions (dépenses ou don en natures non remboursé sur fonds propres) n'a été enregistré cette année.*

Au titre des dépenses : *Cette année, pas d'activité majeure entraînant un déficit. La soirée Adhérent du mois de juin n'a engendré qu'une dépense de 69€.*
L'essentiel des dépenses reste donc constitué du fonctionnement notamment celles liées à l'assurance et aux frais annexes des réunions.

Ainsi, du fait des dépenses raisonnables, le nombre d'adhésions cumulé ménage un solde positif de 2 818,05, en hausse par rapport à 2015 (2 509,63) et 2016 (2 750,14).

La situation est donc convenable.

Rappel bilan fin 2016

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Boîte Postale	82,80	Report résultat 2015	2509,63
Assurance GAN	154,69	Caisse au 31/12/2016	102,00
Frais AG/réunion 2016	172,00	Adhésions	548,00
TOTAL Dépenses	409,49	Total Recettes	3159,63
Résultat excédentaire	2750,14		

III - Election des membres du Bureau

Sortants 2017 :

Le Bureau est composé de 10 membres :

- | | |
|------------------|---------------------|
| . Stéphane Adam | . Sylvie Cantau |
| . Patrick Chiron | . Thierry Briffault |
| . Agnès Artis | . Nicole Trentesaux |

. Stéphane Bretonneau
. Jérôme Vorgeat
. Rémi Comba

. Frédérique Pointeau

Proposition de maintenir la cotisation actuelle : 12 €